

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

*MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016*

## **1) Travaux dans le logement communal 7 rue de l'Eglise**

Ils sont désormais terminés. Le nouveau logement situé à l'étage a une superficie de 60 m<sup>2</sup>. Il comporte une pièce à vivre (séjour/cuisine), 2 chambres, une salle d'eau et un WC.

La mise en location peut intervenir dès octobre.

## **2) Travaux dans l'Eglise**

Il s'agit de restaurer tout le sol. Mais, le bâtiment étant classé « monument historique » il est obligatoire de faire appel à un architecte pour réaliser une étude préalable à ses travaux (diagnostic, descriptif des travaux et estimation financière). Le ministère de la Culture et de la communication octroie une subvention de l'ordre de 40 % de la dépense HT.

Le conseil municipal souhaite surseoir sa décision suivant l'évolution de l'état budgétaire de la commune.

## **3) Projet espace communal de Chez Lunaud**

Conformément à la décision du conseil en date du 06 avril 2016 d'aménager l'espace communal autour du four à pain, les travaux devraient commencer dans le courant de l'automne. Monsieur Francis VION, adjoint au maire conduira les travaux qui seront réalisés en parti par un artisan et en parti par les agents du SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure.

## **4) Loyers des logements communaux « rue de l'Eglise »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les loyers des logements de l'ancienne école comme suit :

- 5 rue de l'Eglise (logement du bas) : 490 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- 7 rue de l'Eglise (logement du haut) : 350 € à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

## **5) Contrat de travail pour une aide ponctuelle**

Il s'agit de créer un poste d'agent technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à l'occasion de missions spécifiques demandant des compétences particulières. Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable ; autorise une dépense de 1 000 € (soit environ 50 heures).

## **6) Délégation à la Saintonge Romane pour la mise en place du Géoportail de l'Urbanisme**

Monsieur le Maire expose que,

Compte tenu des nouvelles obligations de publication des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme,

Considérant l'assistance du Pays de Saintonge Romane dans les démarches de numérisation des documents d'urbanisme des communes de son territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- désigne le Pays de Saintonge Romane comme délégataire pour le versement du document d'urbanisme et de ses évolutions futures sur le Géoportail National de l'Urbanisme ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour permettre cette délégation ;
- autorise le Pays de Saintonge Romane à diffuser au grand public via son SIG, ou tout autre moyen, le document d'urbanisme communal.

## **7) Information sur la commune nouvelle : Sans objet.**

## **8) Point sur le projet des chemins de randonnées**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Liane GAUCHER, conseillère municipale référente dans ce dossier, qui informe l'assemblée sur l'avancée des travaux. Le tracé des 2 circuits est finalisé. Les différents mobiliers et accessoires ont été choisis. Une esquisse d'aménagement du parking en contrebas de l'Eglise, point de départ des deux circuits, a été réalisée par le Syndicat départemental de la Voirie. Enfin, le dossier de demande de subvention sera présenté début octobre dans le cadre du fond européen LEADER.

### **9) Point budgétaire**

2 opérations pour la somme globale de 940 € sont à abonder. Avis favorable du conseil municipal.

### **10) Convention avec la CDA de Saintes pour le groupement de commande « Médecine du Travail »**

Le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié fait obligation aux collectivités locales et aux EPCI de disposer d'un service de médecine préventive.

La Communauté D'Agglomération de Saintes, dans le cadre des actions de mutualisations qu'elle cherche à développer, propose aux communes membres de participer à un groupement de commandes ayant pour objet de choisir un prestataire de service de médecine du travail interentreprises pour assurer la surveillance médicale des personnels.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve la participation de la commune à ce groupement de commande
- autorise le Maire à signer la convention de surveillance médicale constitutive.

### **11) Evolution du dossier avec l'Etablissement Public Foncier**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée du dossier.

### **12) Questions diverses**

#### *a) Aménagement Chez Bruneaud*

Suite à l'achat de l'immeuble situé à l'intersection de la rue de Chez Bruneaud et de la Rue Belle-Vue, une partie du bâtiment va être détruite. Il est prévu un aménagement qui permettra d'une part une meilleure visibilité au carrefour et d'autre part facilitera la circulation des piétons dans le cadre de la mise en place des circuits de randonnée pédestre. Un dossier de demande subvention sera déposé au Département pour réaliser cette première tranche de démolition.

#### *b) Arbre de Noël*

A l'instar de l'année dernière, il sera co-organisé avec la commune de Migron à l'attention des enfants des deux communes âgés de moins de 12 ans. La manifestation se déroulera le vendredi 16 décembre à 18h30 à la Salle des Fêtes de Villars les Bois.

#### *c) Aménagement salle des fêtes*

Le conseil municipal donne un avis favorable pour l'installation d'un banc sous le auvent arrière de la salle des fêtes.

Le Maire,  
Fabrice BARUSSEAU